



**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS MORCENAI**  
**SEANCE DU 22 JANVIER 2025**

<b>Délégués en exercice : 22</b>	<b>Délégués présents : 17</b>
<b>Délégués Excusés : 3</b>	<b>dont Pouvoirs : 3</b>
<b>Délégués absents : 2</b>	<b>Votants : 20</b>

**Date convocation : 16 JANVIER 2025**

**Secrétaire de Séance : Paul CARRERE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de janvier, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 16 janvier 2025.

**Présents :**

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Roxanne OLIVIER) - Paul CARRERE - Anaïs CADIS — Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL - Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Rose-Marie ABRAHAM) – Claude LABORDE - Daniel BIREMONT – Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE - Martine GASTON – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT - Marc GAILLARD – Frédéric PRADERE – Monique DUVIGNAU (pouvoir de Jean-Pierre REMY)

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Rose-Marie ABRAHAM a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN  
Jean-Pierre REMY a donné pouvoir à Monique DUVIGNAU  
Roxanne OLIVIER a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

**Excusés :** Rose-Marie ABRAHAM – Jean-Pierre REMY – Roxanne OLIVIER

**Absents :** Luc SCOGNAMIGLIO - Yannick VILLATORO

**Rapporteur : Jean-Luc DUBROCA**

**N° 2025/05**

**Objet : Aménagement de voies vertes du Pays Morcenais- Demande de financements 2025**

En cohérence avec le Schéma cyclable intercommunal, approuvé par la délibération N°05/2025 du 22 janvier 2025, il vous sera proposé de solliciter les divers financements (DETR /DSIL/FNADT ou tout autre soutien de l'Etat, de la Région et du Conseil



Départemental) dans le cadre de la réalisation du programme 2025 des voies vertes du Pays Morcenais.

Descriptif du projet :

Les projets consistent, dans le cadre d'aménagements de sécurité, à créer des voies vertes :

- Création d'une voie verte en site sécurisé le long de la RD 238 afin de relier en sécurité les quartiers de Garrosse et l'école maternelle de Morcenx-la-Nouvelle, permettant de relier le maillage des pistes cyclables existantes sur la commune. Les travaux qui seront réalisés sur un linéaire d'environ 1850 mètres terminent ainsi la liaison en site sécurisé entre les services du cœur de bourg de Morcenx et la commune déléguée de Garrosse. Ils comprendront les terrassements, la création de la voie et la pose de passerelles.

Le coût total pour la réalisation des travaux de voie verte à charge de la Communauté de Communes, hors études, s'élèvent à un montant estimatif de **607 425 € HT**.

- Création d'une voie verte en site sécurisé autour de la Place de l'Eglise à Onesse-Laharie afin de relier en sécurité la RD 38 vers l'école, permettant de relier le maillage des pistes cyclables existantes sur la commune. Les travaux qui seront réalisés sur un linéaire d'environ 180 mètres terminent ainsi la liaison sécurisée vers l'école. Ils comprendront les terrassements et la création de la voie.

Le coût total pour la réalisation des travaux de voie verte à charge de la Communauté de Communes, hors études, s'élèvent à un montant estimatif de **73 984,90 € HT**.

La réalisation de ces travaux peut faire l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat au titre de la DETR/DSIL/FNADT ou par tout appel à projet « aménagements cyclables » à hauteur de 30% du montant HT, soit **204 422,97 €**, et du Département des Landes dans le cadre du CRTE ou du règlement cyclable à hauteur de 20% du montant HT, soit **136 281,98 €**, et pour la liaison Garrosse-Morcenx, itinéraires préfigurant une liaison entre la gare de Morcenx et son futur PEM, la Réserve Naturelle d'Arjuzanx et la vélodyssée via Sindères et Lesperon, un soutien financier sera demandé à la Région Nouvelle Aquitaine (contrat de dynamisation et de transitions Haute Lande Armagnac) à hauteur de 20 % de ce tronçon.

Le Plan de financement provisoire est ainsi arrêté :

<b>Montant total des travaux :</b>	<b>681 409,90 € HT</b>	
DETR/DSIL/FNADT	204 422,97 €	soit 30% des dépenses
Ou tout autre soutien de l'Etat		
Région Nouvelle Aquitaine	121 485,00 €	soit 20 % de 607 425 €
Département des Landes	136 281,98 €	soit 20% des dépenses
Autofinancement	219 219,95 €	soit 32,17% des dépenses

Après en avoir délibéré,



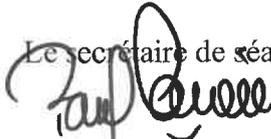
le Conseil Communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De la réalisation de ces travaux tels que décrits ci-dessus
- D'adopter le plan de financement ci-dessus exposé
- De solliciter les aides financières de l'Etat (DETR/DSIL/FNADT) ou tout autre soutien de l'Etat
- De solliciter les aides de la Région Nouvelle Aquitaine.
- De solliciter les aides financières du Département des Landes

DIT Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025

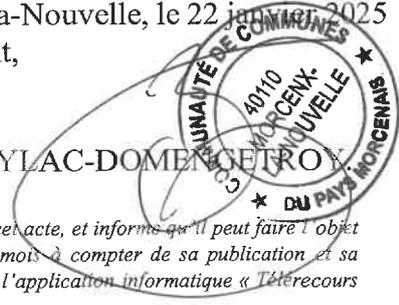
Le secrétaire de séance



Paul CARRERE

Morcenx-La-Nouvelle, le 22 janvier 2025  
Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ce acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le 29/01/2025

ID : 040-244000691-20250122-2025DELIB05-DE

